

Villacoublay, le 29 juillet 2026
N°002454 /ARM/DSAE/DIRCAM/DONA/NP

Le colonel Éric Herbaut
directeur adjoint de la circulation aérienne militaire

à

Monsieur le chef de projet
suivi aménagement et projets complexes

OBJET : Permis de construire d'une extension d'une usine de sidérurgie dans le département des Bouches-du-Rhône (13).

RÉFÉRENCES : a) Code des transports notamment ses articles L. 6352-1, R. 6352-1 à R. 6352-5 ;
b) arrêté du 03 mai 2013 portant organisation de la direction de la sécurité aéronautique d'État¹ ;
c) arrêté du 25 juillet 1990 relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation² ;
d) arrêté du 23 avril 2018 modifié relatif à la réalisation du balisage des obstacles à la navigation aérienne³ ;
e) courriel du 09 juin 2026 (Réf. Dossier n° PC 013 039 26 00045 Marcegaglia Fos-sur-Mer).

Monsieur le préfet,

Par courriel de référence e), vous sollicitez l'autorisation du ministère des Armées et des Anciens combattants dans le cadre d'une demande de permis de construire d'une extension d'une usine de sidérurgie contenant une cheminée culminant à une hauteur de 80,54 mètres et dont le bâtiment le plus élevé atteint une hauteur de 50,35 mètres sur le territoire de la commune de Fos-sur-Mer (13).

Après consultation des différents organismes concernés des forces armées, il ressort que ce projet n'est pas de nature à remettre en cause leurs missions.

Par conséquent, j'ai l'honneur de vous informer, qu'au titre de l'article R. 6352-1 du code des transports, j'autorise la réalisation de ces obstacles d'une hauteur supérieure à 50 mètres et supérieure à 80 mètres sous réserve qu'en application de l'arrêté de référence c) et au titre de la sécurité des vols, il soit équipé de balisages diurne et nocturne conformément aux spécifications de l'arrêté de référence d).

¹ NOR DEFD1308371A

² NOR EQUA9000474A

³ NOR TRAA1809923A

En effet, dans le cadre des missions de sûreté, de police ou d'assistance aux personnes, les aéronefs des forces armées sont amenés à évoluer dans l'espace aérien national, par tous temps, de jour comme de nuit, à des hauteurs voisines de 50 mètres.

À des fins de suivi des dossiers et d'inscription sur les publications d'information aéronautique, je vous prie d'informer le porteur qu'il devra faire connaître à la sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Sud de Salon-de-Provence⁴ ainsi qu'à la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est située à Aix en Provence (13) :

- les différentes étapes de la construction de cet obstacle (déclaration d'ouverture et de fin de chantier) ;
- la position géographique exacte de cet obstacle en coordonnées WGS84 (degrés, minutes, secondes) ainsi que son altitude NGF⁵ à la base et au sommet.

Enfin, je vous prie d'attirer son attention sur le fait que se soustraire à ces obligations engagerait sa responsabilité pénale en cas de collision avec un aéronef.

Dans l'éventualité où ce projet subirait des modifications postérieures au présent courrier, il devra systématiquement faire l'objet d'une nouvelle demande.

Je vous prie de croire, Monsieur le préfet, en l'assurance de ma haute considération.

Pour la ministre des Armées et des Anciens combattants et par délégation
le colonel Éric Herbaut
directeur adjoint de la circulation aérienne militaire



⁴ Sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Sud - Division environnement aéronautique - Base aérienne 701 – 13661 Salon de Provence Air / courriel : dsae-dircam-sdrcam-sud-envaero.chef-div.fct@intradef.gouv.fr.

⁵ NGF : nivellement géographique de la France ; référence d'altitude du sol par rapport au niveau moyen des mers.

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRE :

- DDTM/BOUCHES-DU-RHÔNE
noemie.castellano@bouches-du-rhone.gouv.fr

COPIES :

- DGAC/SNIA AIX
snia-bgd-aix-bf@aviation-civile.gouv.fr
- EMZD/MARSEILLE
emzd-marseille-bis.contact.fct@intradef.gouv.fr
- DMD13/BOUCHES-DU-RHÔNE
dmd13.cmi.fct@intradef.gouv.fr
- DSAÉ/DIRCAM/SDRCAM Sud (BR_0053_2026)
dsae-dircam-sdrcam-sud-envaero.chef-div.fct@intradef.gouv.fr
- archives